



Assemblée générale

Distr. limitée
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Deuxième Commission

Point 19 i) de l'ordre du jour

**Développement durable : promotion des sources
d'énergie nouvelles et renouvelables**

**Projet de résolution présenté par M^{me} Tishka Francis (Bahamas),
Vice-Présidente de la Commission, à l'issue de consultations
sur le projet de résolution A/C.2/69/L.20**

Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999, 55/205 du 20 décembre 2000, 56/200 du 21 décembre 2001, 58/210 du 23 décembre 2003, 60/199 du 22 décembre 2005, 62/197 du 19 décembre 2007, 64/206 du 21 décembre 2009 et 66/206 du 22 décembre 2011, ainsi que ses résolutions 65/151, du 20 décembre 2010, sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous et 67/215, du 21 décembre 2012, par laquelle elle a proclamé la période 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous,

Rappelant également sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000, par laquelle elle a adopté la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet mondial de 2005¹ et le Document final de sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement² ainsi que le Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par son président le 25 septembre 2013³,

Réaffirmant les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁴ et dans Action 21⁵, et rappelant les

¹ Résolution 60/1.

² Résolution 65/1.

³ Résolution 68/6.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁵ *Ibid.*, annexe II.



recommandations et les conclusions formulées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁶ et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »⁷,

Rappelant sa réunion de haut niveau sur l'énergie durable pour tous, tenue lors de sa soixante-septième session, qui était centrée sur l'accès à l'énergie, le rendement énergétique et les énergies renouvelables,

Prenant acte du lancement, le 5 juin 2014, dans le cadre du premier Forum annuel sur l'énergie durable pour tous, de la Décennie relative à l'énergie durable pour tous, ainsi que de la première initiative, d'une durée de deux ans, relative à l'énergie pour les femmes, les enfants et la santé,

Prenant note, à cet égard, de l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général,

Prenant note également du document final intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », adopté par la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement⁸, qui s'est tenue du 1^{er} au 4 septembre 2014 à Apia, et plus particulièrement de l'appel à agir pour promouvoir l'énergie durable dans les petits États insulaires en développement,

Prenant note de même en outre de la conclusion du Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général et saluant sa contribution à l'élan politique actuel visant à dynamiser l'action contre le changement climatique,

Rappelant sa résolution 68/309 du 12 septembre 2014, dans laquelle elle se félicitait du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable⁹ et décidait que la proposition du Groupe de travail servirait de base principale aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, sans oublier pour autant que d'autres contributions seraient aussi envisagées à l'occasion du processus intergouvernemental de négociation à sa soixante-neuvième session,

Notant que le rapport du Groupe de travail ouvert propose comme objectif l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes dont le coût soit abordable,

Préoccupée par le fait que le manque d'accès à l'énergie, ainsi qu'à des services énergétiques modernes et durables, est un facteur important qui agit directement sur les efforts dans le sens de l'élimination de la pauvreté qui est aujourd'hui le principal défi mondial, et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement,

Profondément préoccupée par le fait que, dans ces pays, 2,6 milliards de personnes sont tributaires de la biomasse traditionnelle pour cuisiner et se chauffer

⁶ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution I, annexe.

⁷ Résolution 66/288, annexe.

⁸ Résolution 69/15, annexe.

⁹ A/68/970 et Corr.1.

et 1,2 milliard n'ont pas l'électricité et que, même dans les cas où des services de distribution d'énergie sont disponibles, ils sont trop coûteux pour des millions de pauvres,

Soulignant que l'utilisation accrue et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable pourraient contribuer largement au développement durable et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire,

Soulignant également qu'il faut prendre de nouvelles mesures pour mobiliser suffisamment de ressources financières de qualité acceptable et disponibles en temps utile, et transférer aux pays en développement et aux pays en transition, à des conditions fixées d'un commun accord, des technologies qui leur assurent une utilisation rationnelle et plus large des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en particulier,

Réaffirmant que c'est à chaque pays qu'il incombe, au premier chef, d'assurer lui-même son développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales dans la réalisation du développement durable, et considérant qu'il faut créer à tous les niveaux des conditions favorables à l'investissement et à un financement soutenu,

Prenant note avec satisfaction des activités de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, qui a pour vocation d'encourager l'adoption généralisée, l'utilisation accrue et l'exploitation durable de toutes les formes d'énergie renouvelable,

Soulignant l'importance de l'autonomisation des pays en développement, qui est le moyen d'assurer rapidement l'essor des énergies nouvelles et renouvelables à travers le monde,

Soulignant également la nécessité d'une démarche cohérente et intégrée pour traiter les questions d'énergie et favoriser les synergies parmi les priorités mondiales en la matière pour le développement durable, l'accent étant mis sur l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous¹⁰, et encourage la réalisation rapide des objectifs stratégiques définis dans le plan d'action mondial pour la Décennie;

2. *Prend note également* du rapport du Secrétaire général sur la promotion des ressources d'énergie nouvelles et renouvelables¹¹;

3. *Prend note de même* du rapport du Directeur général de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables sur le programme de travail et le budget de l'Agence pour l'exercice 2014-2015 et invite celle-ci à aider ses États membres à atteindre leurs objectifs en matière d'énergies renouvelables;

4. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les États Membres et les autres acteurs intéressés, un rapport sur les activités de la Décennie, celles des organismes des Nations Unies qui s'y rapportent et les structures

¹⁰ A/69/395.

¹¹ A/69/323.

institutionnelles à long terme et les mécanismes de responsabilité à prévoir pour toutes les parties prenantes de l'initiative Énergie durable pour tous, et de le lui présenter à sa soixante-dixième session;

5. *Souligne* qu'il faut accroître la part des énergies nouvelles et renouvelables dans la production énergétique mondiale, de façon à favoriser l'accès universel à des services énergétiques modernes durables, tout en étant consciente que chaque pays détermine le rang de priorité des activités qu'il mène dans les domaines liés à l'énergie en fonction des problèmes particuliers auxquels il doit faire face, des moyens dont il dispose et de la situation qui lui est propre, y compris la part des diverses sources d'énergie dans sa production énergétique;

6. *Souligne* que l'amélioration du rendement énergétique, l'accroissement de la part des énergies renouvelables et la promotion de technologies plus propres et à haut rendement énergétique sont des éléments importants pour le développement durable;

7. *Constate* que la part des énergies nouvelles et renouvelables dans l'offre mondiale d'énergie demeure faible, en raison entre autres du coût élevé des technologies appropriées et de leur inaccessibilité, et demande que des mesures soient prises pour assurer leur viabilité économique, sous la forme d'un renforcement de l'aide à la recherche-développement et à travers les initiatives et les investissements voulus aux niveaux national et international, dans le cadre d'une collaboration des gouvernements avec les autres acteurs intéressés, notamment le secteur privé;

8. *Demande* aux gouvernements de prendre de nouvelles mesures pour mobiliser des ressources financières et assurer le transfert de technologie à des conditions arrêtées d'un commun accord, le renforcement des capacités et la diffusion dans les pays en développement et les pays en transition des technologies écologiquement rationnelles nouvelles ou existantes, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁶;

9. *Encourage* les gouvernements à s'efforcer de créer et de mettre en place, à tous les niveaux, un environnement favorable à la promotion et l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables;

10. *Souligne* qu'il faut améliorer l'accès à des services et ressources énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels aux fins du développement durable, en tenant compte de la diversité des situations, des politiques nationales et des besoins particuliers des pays en développement et des pays en transition;

11. *Réaffirme sa volonté* d'agir pour que l'accès à l'énergie durable pour tous devienne une réalité;

12. *Considère* qu'il importe d'accorder toute l'attention voulue aux questions énergétiques dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

13. *Demande* aux gouvernements, ainsi qu'aux organisations internationales et régionales compétentes et aux autres acteurs intéressés, d'associer, en tant que de besoin, le recours accru aux énergies nouvelles et renouvelables, une utilisation plus rationnelle de l'énergie, une application plus fréquente des technologies énergétiques de pointe, y compris des techniques plus propres dans le cas des combustibles fossiles, et une exploitation durable des sources traditionnelles

d'énergie, ce qui pourrait permettre d'assurer les services énergétiques appelés à devenir de plus en plus nécessaires pour réaliser un développement durable;

14. *Demande* aux États Membres de dynamiser les initiatives visant à faire de l'accès universel à des services énergétiques modernes durables une priorité, étant donné que ces services aident à éliminer la pauvreté, à accroître la qualité de la vie, à réduire les inégalités, à sauver des vies, à améliorer la santé et à subvenir aux besoins essentiels de l'être humain, tout en réduisant les risques environnementaux, notamment ceux qui sont liés au changement climatique, et souligne que ces services sont indispensables à l'inclusion sociale et à l'égalité entre les sexes;

15. *Demande* aux gouvernements de promouvoir la pleine et effective participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques énergétiques, ainsi qu'aux décisions y afférentes, et de tenir systématiquement compte de la problématique hommes-femmes dans ces politiques;

16. *Demande également* aux gouvernements de veiller à ce que les femmes puissent avoir accès et recours, sans restriction et sur un pied d'égalité avec les hommes, aux énergies nouvelles, renouvelables et durables pour accroître leur autonomie économique, et notamment leurs possibilités d'emploi et autres activités lucratives;

17. *Encourage* l'élaboration de stratégies axées sur le marché qui soient viables et puissent le plus vite réduire le coût des énergies nouvelles et renouvelables et accroître la compétitivité de ces technologies, y compris par l'adoption, si besoin est, de politiques publiques de recherche-développement et de commercialisation;

18. *Demande à nouveau* à tous les organismes de financement et donateurs bilatéraux et multilatéraux intéressés, aussi qu'aux organisations non gouvernementales et organismes de financement régionaux, de continuer d'appuyer, en tant que de besoin, les mesures visant à développer le secteur énergétique dans les pays en développement et les pays en transition par l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables respectueuses de l'environnement et d'une viabilité avérée, tout en tenant pleinement compte de la structure du développement des pays en développement dont l'économie repose sur des ressources énergétiques, et d'aider ceux-ci à atteindre les niveaux d'investissement nécessaires pour développer les approvisionnements en énergie, y compris au-delà des zones urbaines;

19. *Encourage* le Secrétaire général à poursuivre son action en faveur de la mobilisation de ressources financières et d'une assistance technique stables et prévisibles et de faire en sorte que les ressources financières internationales actuellement disponibles soient intégralement employées à assurer la bonne exécution de projets nationaux et régionaux hautement prioritaires dans le secteur des énergies nouvelles et renouvelables;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport sur l'application de la présente résolution qui tienne compte, notamment, des mesures prises par les États Membres et les organisations internationales pour créer à tous les niveaux un environnement favorable à la promotion et l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, y compris les mesures visant à améliorer l'accès à ces technologies;

21. *Demande* au Secrétaire général de promouvoir les énergies renouvelables et les pratiques durables correspondantes dans toutes les installations des Nations Unies à travers le monde, et de faire figurer dans le rapport qu'il lui présentera à sa soixante et onzième session les résultats des activités qu'il aura menées à cet égard;

22. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ».
